

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 octobre 2013

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1400)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 1546

présenté par
M. Moreau

ARTICLE 4

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La pérennité de notre système de retraite est vitale pour notre pays. Mais cet avenir ne peut être durable que dans un contexte de fiscalité maîtrisée.

Notre pays est le 4^{ème} pays d'Europe où le coût du travail est le plus cher. Les salariés et les entreprises ont besoin d'une pause fiscale.

En augmentant les cotisations, comme prévu par cet article, le Gouvernement retire du pouvoir d'achat aux travailleurs et diminue encore les marges des entreprises françaises.

Cet amendement vise donc à éviter une nouvelle augmentation de la pression fiscale qui pèse sur le travail.